

Domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la propriété intellectuelle, spécialité Droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance

RNCP12031 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	128
Code(s) ROME	K2108, K1903, K1902, K1904, M1205
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Université de Strasbourg

<http://www.unistra.fr>

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le diplômé est en mesure d'exercer des activités telles conseiller et informer des personnes physiques ou morales en matière de propriété intellectuelle dans les différentes composantes de la discipline (droits d'auteur, dessins et modèles, brevets, marques, noms de domaine, etc.).

Il peut également assurer des fonctions de défense des droits de propriété intellectuelle, en participant aux actions de sensibilisation et de contentieux.

Enfin, le diplômé peut exercer dans tous les métiers liés à la valorisation des droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la négociation des cessions et licences et aussi assurer la rédaction des contrats.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les différents parcours de cette spécialité ont pour objectif de former des juristes de droit privé notamment de droit des affaires, des conseils en propriété industrielle, des mandataires européens, des gestionnaires, qui veulent se spécialiser en droit de la propriété intellectuelle.

L'objectif de l'offre de formation de cette spécialité est de couvrir tous les champs disciplinaires de la propriété intellectuelle : propriété littéraire et artistique, propriété industrielle et la dimension nationale, européenne et internationale de cette branche du droit afin de satisfaire les besoins des entreprises, il s'agit de répondre aux enjeux de l'économie du savoir et de l'information en couvrant tous les secteurs.

Le parcours « droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels » a pour objectif de former les étudiants à l'acquisition des titres de propriété industrielle (marques, dessins et modèles), à la gestion d'un portefeuille de titres et à toutes les formes de transaction (cession, licence, échange, convention de non opposition) de ceux-ci.

Le parcours « droit de la propriété intellectuelle et commerce » a pour objectif de former les étudiants à la commercialisation des produits et services incorporant des droits de propriété intellectuelle dans les réseaux de

distribution y compris internet.

Le parcours « droit de la propriété intellectuelle et patrimoine culturel a pour objectif de former les étudiants à la communication, à la production audiovisuelle, à la gestion d'événements et d'un service culturel.

Le parcours « droit et gestion de la propriété intellectuelle » s'adresse à des professionnels qui souhaitent diversifier leur activité principale d'acquisition des titres (brevets, marques, dessins et modèles) et de gestion des portefeuilles de titres de propriété intellectuelle. Il s'agit également d'apporter aux dirigeants d'entreprises les compétences en gestion de la propriété intellectuelle que leurs études antérieures ne leur ont pas fournies.

Les diplômés ont les capacités et compétences suivantes :

- être capable d'appliquer le droit de la propriété intellectuelle aux cas qui leur seront soumis
 - être capable d'appliquer les règles de fond et de forme nécessaires à l'acquisition de brevets d'invention
 - savoir assurer la défense des droits de brevets par l'action en contrefaçon ou par l'action en concurrence déloyale et de maîtriser les procédures d'urgence
 - être capable d'appliquer les règles de fond et de forme nécessaires à l'acquisition des droits sur un dessin ou modèle par le droit d'auteur, par le droit des dessins et modèles, par le droit des marques.
 - assurer la défense des droits sur les dessins et modèles par l'action en contrefaçon ou par l'action en concurrence déloyale.
 - être capable d'appliquer les règles de fond et de forme nécessaires à l'acquisition des droits sur un signe distinctif (indications géographiques, marques).
 - assurer la défense des droits sur les signes distinctifs par l'action en contrefaçon ou par l'action en concurrence déloyale
 - assurer la sécurité, la défense et la promotion des intérêts et des transactions effectuées par les entreprises non seulement en France mais aussi dans le monde
 - savoir négocier et rédiger des contrats relatifs aux droits de propriété intellectuelle en tenant compte des enjeux économiques liés aux créations esthétiques et aux signes distinctifs.
- évaluer, mettre en valeur et protéger le patrimoine immatériel des entreprises.

Les diplômés maîtrisent :

- le domaine du droit de la propriété intellectuelle,
- la classification et les qualifications des droits de propriété intellectuelle,
- les sources nationale, internationale et régionale (Union européenne notamment) de la propriété intellectuelle,
- les mécanismes d'acquisitions des titres : droit matériel et procédures (nationale, européenne et internationale) d'obtention des brevets d'invention, des dessins et modèles, des signes distinctifs,
- les conditions de protection des œuvres de l'esprit
- les prérogatives du titulaire des droits,
- la valorisation des créations de l'esprit contrats d'exploitation des droits de propriété intellectuelle, partenariats et alliances stratégiques, les échanges internationaux, les techniques contractuelles de valorisation, de distribution, de commercialisation des produits et des services qui incorporent la propriété intellectuelle, le droit de la concurrence
- le contentieux administratif, judiciaire et les mécanismes alternatifs de règlements des litiges, la contrefaçon, la concurrence déloyale.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Profession d'avocats, conseil en propriété industrielle, préparation d'une thèse.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cette spécialisation permet aux étudiants de devenir :

- des juristes d'entreprises chargés de l'acquisition des titres et de leur gestion en recourant aux techniques contractuelles de valorisation ou
- des juristes d'entreprises spécialisés dans toutes les techniques de commercialisation, par la distribution sous toutes ses formes, des produits et services qui incorporent les droits de propriété intellectuelle aux plans national et international, ou
- des juristes dans les entreprises de presse et de communication audiovisuelle, ou dans les institutions et organismes chargés de la promotion des événements, dans les sociétés de gestion collective des droits d'auteur ou
- des juristes chargés de l'évaluation, de la mise en valeur et de la protection du patrimoine immatériel des entreprises

- des juristes auprès des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies
- des avocats ou
- des conseils en propriété industrielle exerçant leur activité en profession libérale ou
- des magistrats spécialisés ou
- des fonctionnaires des offices nationaux, européens, ou internationaux.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 580 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X91 — Juristes et avocats · tension 3/5 (Modérée) P3X90 — Professionnels du droit · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	42 379
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X91 — Juristes et avocats P3X90 — Professionnels du droit W0X92 — Professeurs du supérieur

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)-Jury nommé par le président de l'université

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) Jury nommé par le président de l'université

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12031/>